

Informations Sociales au 01/01/2008

SALARIE NON CADRE

ASSIETTE DES COTISATIONS	Montant mensuel	Montant annuel
Tranche 1 (plafond Sécurité sociale)	2 773 €	33 276 €
Tranche 2	5 546 €	66 552 €
Base de calcul des cotisations	Sur la Tranche 1	Sur la Tranche 2
Taux contractuel	6,00 %	16,00%
Taux appelé	7,50 %	20,00%

AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement)

Base de calcul des cotisations	Sur la Tranche 1	Sur la Tranche 2
Taux appliqué	2,00% part patronale : 1,20% part salariale : 0,80%	2,20% part patronale : 1,30% part salariale : 0,90%

SALARIE CADRE ou ASSIMILE

ASSIETTE DES COTISATIONS	Montant mensuel	Montant annuel
Tranche 1 (plafond sécurité social)	2 773 €	33 276 €
Base de calcul des cotisations	Sur la Tranche 1	
Taux contractuel	6,00 %	
Taux appelé	7,50 %	

AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement)

Base de calcul des cotisations	Sur la Tranche 1 et B
Taux appliqué	2,00% part patronale : 1,20% part salariale : 0,80%

Valeur du point : 1,1480 €
(au 01/04/2007)

Salaires de référence : 13,5091 €
(au 01/04/2007)